



CR de la réunion du CEVE du 29 mai 2015

Présents

Enseignants : D. Beautems, R. Boursier, T. Ciblac, P. Cremonini, L. Delarue, G. Gribé, P. Hilaire, R. Huneau, T. Malikian, E. Mourier, M. Nordström, C. Pedelahore, Y. Rouby, A. Tüscher

Étudiants : M. Durif

Administratifs : P. Bourdier, C. Comet, D. Hugues, B. Lahiji, C. Lecourtois

Excusés : M. Bedarida, F. Fauconnet, J. Lipski, P. Quintard-Hofstein, A. Tufano, C. Zaharia.

Erratums sur le compte-rendu du CEVE du 7 mai 2015

A la demande de M. Bedarida, dans « Procédure de recrutement des futurs associés », 7° paragraphe, la phrase « le CA se donne un an pour étudier la possibilité de la changer » est supprimée.

A la demande de C. Zaharia, dans « Procédure de recrutement des futurs associés », 4° paragraphe, la phrase suivante « ... ou un poste à temps plein à dominante géographie et quelques heures en séminaire AEDD, si la personne qui occupe le ½ poste actuellement est admise au concours (sinon elle sera reconduite) » est remplacée par « ... ou un poste à temps plein pour les enseignements de géographie et la participation aux enseignements de séminaire AEDD, si la personne qui occupe le ½ poste actuellement est admise au concours (sinon elle sera reconduite) ».

L'atelier proposé par M. Ron Kenley se déroulera à Sao Paulo et non Porto Alegre.

Approbation du compte-rendu du précédent CEVE

Le compte-rendu du 18 mai 2015 appelle une modification.

A la demande de C. Zaharia, le 1° paragraphe du chapitre « VT », le paragraphe « Catherine Zaharia relève une erreur dans le CR du CEVE précédent, et précise que le champ a décidé de profiler le poste VT en MAAS (correspondant à la disponibilité de Laure Héland) comme suit :

- soit une demi-poste à dominante géographie, et l'autre demi-poste sera conservé par la personne à qui il a été attribué l'année dernière (Elise Macaire),
- soit un poste entier à dominante géographie, si EM réussit le concours (elle est admissible à Val de Seine) » est remplacé par « Catherine Zaharia relève une erreur dans le CR du CEVE précédent, et précise que le champ a décidé de profiler le poste VT en MAAS (correspondant au renouvellement de la mise en disponibilité de L. Héland) comme suit :
- soit un poste entier partagé entre l'enseignement de la géographie et les enseignements du séminaire AEDD, si E. Macaire réussit le concours (elle est admissible à Val de Seine)
- soit un demi-poste à dominante géographie dans le cas contraire ; l'autre demi-poste sera proposé à E. Macaire qui l'occupe depuis un an.

NB : la séparation de ce poste VT en deux ½ postes ne peut être que temporaire. Elle sera révisée chaque année en fonction du renouvellement ou non de la mise en disponibilité de L. Héland. »

Le CR du 18 mai ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Profils de postes de titulaires mis au concours national de recrutement 2015-2016 (à présenter au CA du lundi 1er juin)

HCA : le profil de poste a été présenté et validé lors de la séance du 18 mai.

TPCAU : le profil de poste a été modifié suite aux remarques du CEVE. G. Gribé précise que la première rédaction reflétait une orientation forte de l'école sur le logement. L'élargissement de l'intervention aux trois années de la Licence est justifiée au regard de l'ignorance à ce jour des besoins de l'école à la rentrée 2016. Ceci pose néanmoins question.

Afin de combler un manque pédagogique sur l'enseignement du logement dans deux semestres précis de la Licence, il est proposé de supprimer la référence à la première année et de recentrer les interventions sur les années 2 – premier semestre (S3 : thématique habiter) et 3 – premier semestre (S5 : thématique architecture du logement urbain), ainsi que de fluidifier la rédaction de certains paragraphes. L'enseignant pourra effectuer le reste de ses heures en master préférentiellement au semestre 10, afin de ne pas avoir tout son service concentré sur le premier semestre. Les rédacteurs vont corriger le profil en conséquence.

VT-UPU : rédigé par M. Bourdier et A. d'Orazio en concertation avec P. Bouché (qui laisse ce poste vacant suite à son départ à la retraite). Considérant les besoins de l'école, y compris en Licence, le profil de poste décrit les charges d'enseignement en L3 – S6 (projet urbain) et en M1 et 2, avec une dimension internationale marquée (portée jusqu'ici par P. Bouché).

C. Lecourtois propose de modifier la rédaction de la fin du paragraphe sur la L3-S6 qui lui semble trop précise au sujet de l'approche pédagogique pour laisser le futur enseignant développer ses propres modes pédagogiques. Il est suggéré de déplacer la phrase « *Ce semestre cherche à développer chez l'étudiant son sens de l'observation en s'appuyant sur des démarches de terrain centrées sur la mise en situation, l'analyse des contextes, les transformations en jeu ainsi qu'une réflexion sur les outils de représentation* » au niveau des objectifs pour l'étudiant, c'est-à-dire en tête de ce paragraphe :

Une autre question est discutée, celle de l'incitation à la poursuite de l'action engagée par P. Bouché en Inde et de sa formulation explicite dans le profil de poste. Il est proposé de rajouter (paragraphe Master) « *notamment en Inde* » après « *au Nord comme au Sud* ».

Deux postes en STA – OMI : ces postes ne seront pas présentés au concours cette année (voir ci-après).

Profils de postes d'associés 2^{ème} vague (à rédiger au plus tard pour le CEVE du 8 juin, pour être validés par le CA restreint du 12 juin)

ATR : le profil a été rédigé par T. Malikian et A. Portnoï. Une discussion s'engage sur l'enseignement de la représentation en Licence et sur le niveau déplorable de nombre d'étudiants dans ce domaine (particulièrement sur l'appréhension de la profondeur de l'espace par des coupes et perspectives frontales) constaté par des enseignants TPCAU de 2^o année. Ce débat porte également sur la place de l'informatique dans le processus d'acquisition des outils de la représentation par les étudiants, etc. Il est rappelé qu'un groupe de travail inter-champs a été mis en place sur ces sujets pour réfléchir notamment à la façon de relever le niveau des étudiants en matière de représentation à la main de l'espace profond.

Un débat s'engage également sur une des phrases du profil qui laisse penser que le cours de géométrie des projections serait supprimé du cursus. Après divers échanges, il est convenu par le CEVE que ce cours de géométrie des projection doit être repensé compte-tenu du départ de ses enseignants et des réflexions ci-avant évoquées. Cet enseignement n'est donc ni remplacé ni supprimé.

En conséquence, la rédaction de ce profil de poste est destinée à trouver au sein de l'équipe enseignante actuelle, une personne qui participe au cours du 1^o semestre de 2^o année (intitulé jusqu'à présent « géométrie des projections ») et à la coordination de son contenu avec les autres enseignants et les groupes de projet.

Il est proposé de remplacer la phrase (paragraphe Licence 2) « *du premier semestre de deuxième année en remplacement du cours de géométrie des projections* » par « *du premier semestre de deuxième année (géométrie des projections)* ».

Il est proposé de supprimer les paragraphes *Semestre 4 et Licence 3 – semestres 5/6*.

NB : il est précisé dans les Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées) : *une connaissance des outils informatiques relatifs à l'architecture*, afin que l'enseignant soit capable d'avoir une vision globale sur ces questions de représentation.

Deux postes en STA – OMI (rédacteurs D. Beautems et F. Guéna du champ STA-OMI et B. Gaudin du champ TPCAU) : les rédacteurs proposent de garder ces postes pour des MAAS afin de se laisser deux ans de réflexion pour réinterroger la place de l'apprentissage des outils informatiques dans le cursus et ainsi rédiger des profils de titulaires adaptés. La définition exacte des besoins est en effet encore en discussion.

M. Bedarida a fait remarquer, dans un mail transmis au CEVE, que les mentions suivantes n'étaient pas correctes : *l'enseignant pourra aussi assumer ... et signifier un désir ...* et que l'implication de l'enseignant n'est pas facultative mais fait partie du poste. La rédaction va être modifiée en conséquence.

Une discussion s'engage ensuite sur la proposition de confier à A. de Boissieu – qui a aujourd'hui ½ poste d'associé – un poste complet (profil 1) sans l'auditionner à nouveau et sur la procédure à suivre en pareil cas. Les postes qui ont été attribués cette année à des associés (intervenant déjà à l'école ou non) l'ont été suite à leur audition à la fin de l'année dernière et, pour certains, à leur position sur une « liste complémentaire », ce qui soulève des critiques. La question de la régularité de ces « glissements » est reposée, notamment en raison de la longue durée potentielle (six ans) de beaucoup de ces postes.

Il est décidé de ne pas remettre en cause l'attribution de ces postes déjà validée lors des deux CEVE précédents.

Le CEVE propose donc qu' A. De Boissieu, qui assure dorénavant déjà une large part des missions du profil n°1 STA OMI proposé, obtienne le poste en son entier afin d'en réaliser l'ensemble des missions.

Par contre, il est acté que, dorénavant, tout poste libéré fera l'objet d'un recrutement conforme à la procédure de recrutement mise en place par l'école. Aucun glissement ne sera donc désormais réalisé de manière automatique et sur décision d'un champ.

Mail du CT au CEVE

Dans un mail envoyé aux Directeur, CA, CEVE et CS, le CT regrette que ... *ces profils de poste ont été validés par le CA en commission restreinte sans avoir été au préalable soumis au CT*. C. Lecourtois précise que le CT n'a pas pour vocation de valider les profils de poste mais qu'il doit en être informé. Il est rappelé que ceux-ci ne modifient aucunement la structure du personnel enseignant. Le CT n'est par ailleurs pas partenaire de la rédaction des profils. Il faut donc en effet formaliser la transmission de l'information. Il est proposé qu'une réunion soit organisée au plus vite afin de présenter l'ensemble des postes proposés par le CEVE et validés par le CA.

Propositions d'enseignement

A. de Boissieu propose un CT sur le BIM (49 h) en remplacement de l'optionnel de séminaire qu'elle avait proposé (28h). Ce cours remplacerait celui de T. Ciblac qui quitte l'école pour un poste de professeur. Ceci est accepté.

Deux autres propositions de CT ont été faites (49h) : celle de M. Leyral concernant la construction parasismique, celle de O. Drouin et J. Bergna intitulée « Analyse constructive par la maquette ». Ce cours avait déjà été proposé l'année passée, mais avec retard. De plus, il ne correspondait pas assez aux objectifs du champ. S. Balez avait suggéré de le reproposez cette année avec des modifications, qui semblent avoir été intégrées. Ce CT est par conséquent validé.

Il est rappelé par C. Comet que d'avoir un cours sur les risques majeurs est une obligation imposée par le Ministère. La création d'un cours sur la construction parasismique est donc actée (CT 821), mais la question se pose de savoir à qui l'attribuer. En effet, il n'existe pas officiellement de demi-poste pour M. Leyral à la rentrée. Son ½ poste actuel disparaît en effet suite au recrutement d'un MA lauréat du concours national. Le champ STA CIMA a informé la direction qu'il souhaite s'organiser différemment afin de permettre à M. Leyral de conserver son poste. C. Lecourtois précise qu'en l'état actuel des choses, elle n'a aucune information officielle qui lui permette de redistribuer les postes de MAA du Champ. Il semblerait par ailleurs qu'un accord avec M. R. Arlot soit en cours de discussion. Les étudiants précisent que si un choix leur était demandé, ils témoigneraient en faveur de M. Leyral consécutivement aux divers problèmes qui leur ont été rapportés par rapport à l'enseignement de M. Arlot.

Il est donc demandé au champ de venir présenter la situation au CEVE du 8 juin.

J.-P. Robert propose un optionnel de séminaire *Territoire, carte, écart*, en S8 ou S9. Au regard du nombre d'optionnels en S8, il est accepté que cet optionnel prenne place en S9.

S. Nava et M. Négro proposent en S8 un optionnel de séminaire « à temporalité intensive», à savoir 28h regroupées sur quelques jours à l'intersemestre. Cette temporalité a été refusé à d'autres enseignants (L. Kimmel par exemple). Par conséquent, cette demande de création est refusée.

P. Duguet (associé à A. Saubot) fait une proposition de groupe de projet en S9. Or il y a déjà beaucoup de groupes en S9. Pour rappel, le départ d'A. Portnoï a été compensé par l'acceptation de la proposition de J.-P. Robert (cf. CEVE du 7 mai). La proposition de P. Duguet est refusée, d'autant qu'il s'agit davantage d'un sujet de licence. Le CEVE réitère sa demande auprès de P. Duguet de positionner ce groupe en L2 (il n'y a pas eu de réponse de sa part à la première demande).
A noter que J.-M. Coget (associé à Sang Wang) est, lui, d'accord pour passer en L2.

R. Hoddé a fait une demande d'IP, qui est acceptée.

Date du prochain CEVE

Lundi 8 juin à 12h.

Ordre du jour :

- Calendrier 2015/2016
- Point sur les réflexions de la commission PFE
- Emploi du temps
- Finalisation du programme pédagogique et fiches VAHM
- Questions diverses